

RECYCLER MA VIEILLE CAFETIÈRE, c'est mon geste pour la planète



Pour tout achat d'un appareil électrique ou électronique neuf, le commerçant reprend l'ancien pour le faire recycler. C'est obligatoire⁽¹⁾ et c'est bien pour la planète.

(1) Décret du 20 juillet 2005 relatif aux déchets d'équipements électriques et électroniques pris en application des directives européennes 2002/95/CE et 2002/96/CE.

Toute l'info sur le dispositif : www.syctom-paris.fr



Recyclez vos D3E* en rapportant vos vieux :
lave-linge, réfrigérateur, micro-ondes,
mixeur, cafetière, grille-pain,
aspirateur, fer à repasser, TV,
lampe basse consommation...

Comment se débarrasser d'un D3E ?

> **Votre appareil fonctionne encore : vous le donnez.**

> **Vous achetez du neuf : on vous reprend le vieux.**

Il suffit de rapporter votre vieil appareil au magasin ou de le faire enlever lors de la livraison. Votre vendeur a l'obligation de le reprendre : depuis 2006, le prix de vente d'un appareil électrique et électronique intègre une éco-contribution qui couvre le coût de sa collecte, de son traitement et de son recyclage une fois qu'il sera usagé.

> **Vous ne voulez plus de vos vieux appareils : direction la déchetterie !**

Pourquoi se préoccuper des D3E ?

La collecte sélective, la dépollution et le recyclage des D3E sont nécessaires pour :

> **préserver la santé humaine et l'environnement.** Certains D3E comportent des substances qui peuvent être nocives pour la santé des travailleurs du secteur de la propreté et des populations ainsi que pour l'environnement si elles se diffusent dans l'air, l'eau ou les sols ;

> **préserver les ressources naturelles.** Les D3E contiennent des métaux, du verre et des plastiques qui peuvent de nouveau servir à fabriquer des produits. Leur recyclage économise des matières premières et évite les nuisances environnementales et la consommation d'énergie liées à leur extraction. Il réduit également les quantités de déchets à éliminer.

*Un D3E (déchet d'équipements électriques et électroniques) est un objet fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur et dont on veut se débarrasser.

Toute l'info sur le dispositif : www.syctom-paris.fr

RECYCLER MON VIEUX FRIGO, c'est mon geste pour la planète



Pour tout achat d'un appareil électrique ou électronique neuf, le commerçant reprend l'ancien pour le faire recycler. C'est obligatoire⁽¹⁾ et c'est bien pour la planète.

(1) Décret du 20 juillet 2005 relatif aux déchets d'équipements électriques et électroniques pris en application des directives européennes 2002/95/CE et 2002/96/CE.

Toute l'info sur le dispositif : www.syctom-paris.fr

 **SYCTOM**
DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

— en partenariat avec —

 eco-systemes

 ERP France
Équipement & Recyclage

 EcoLogic
L'ÉCOLOGIE DES DÉCHETS



Recyclez vos D3E* en rapportant vos vieux :
lave-linge, réfrigérateur, micro-ondes,
mixeur, cafetière, grille-pain,
aspirateur, fer à repasser, TV,
lampe basse consommation...

Comment se débarrasser d'un D3E ?

> **Votre appareil fonctionne encore : vous le donnez.**

> **Vous achetez du neuf : on vous reprend le vieux.**

Il suffit de rapporter votre vieil appareil au magasin ou de le faire enlever lors de la livraison. Votre vendeur a l'obligation de le reprendre : depuis 2006, le prix de vente d'un appareil électrique et électronique intègre une éco-contribution qui couvre le coût de sa collecte, de son traitement et de son recyclage une fois qu'il sera usagé.

> **Vous ne voulez plus de vos vieux appareils : direction la déchetterie !**

Pourquoi se préoccuper des D3E ?

La collecte sélective, la dépollution et le recyclage des D3E sont nécessaires pour :

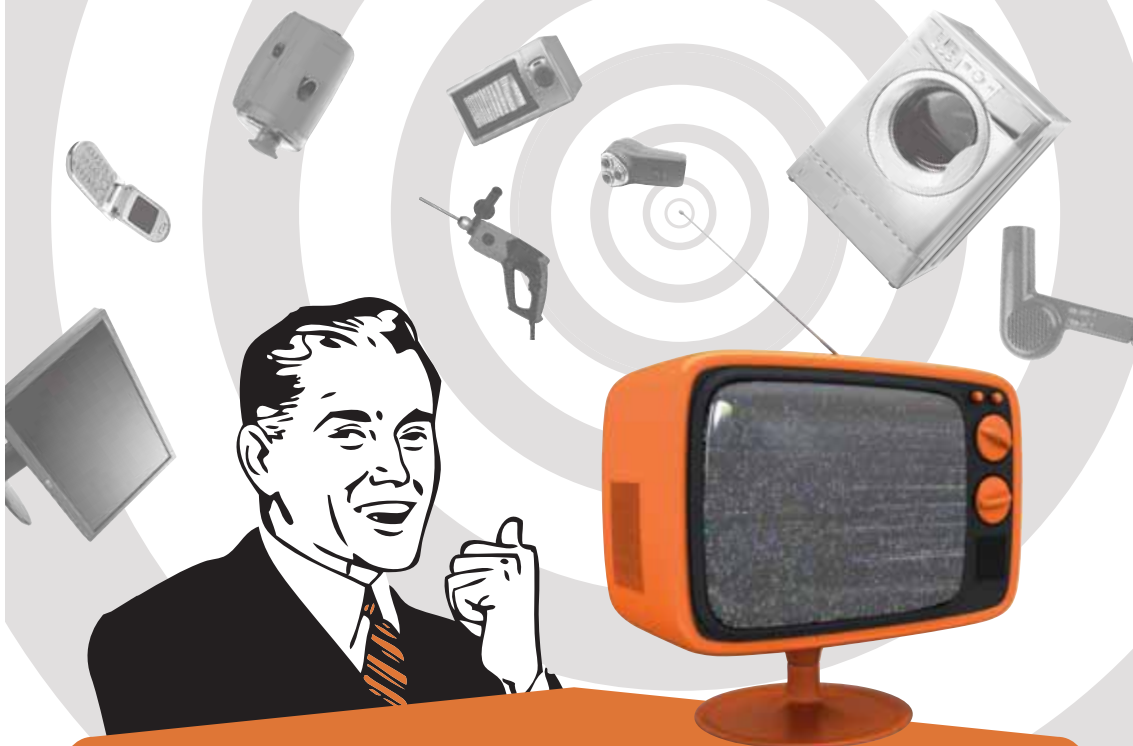
> **préserver la santé humaine et l'environnement.** Certains D3E comportent des substances qui peuvent être nocives pour la santé des travailleurs du secteur de la propreté et des populations ainsi que pour l'environnement si elles se diffusent dans l'air, l'eau ou les sols ;

> **préserver les ressources naturelles.** Les D3E contiennent des métaux, du verre et des plastiques qui peuvent de nouveau servir à fabriquer des produits. Leur recyclage économise des matières premières et évite les nuisances environnementales et la consommation d'énergie liées à leur extraction. Il réduit également les quantités de déchets à éliminer.

*Un D3E (déchet d'équipements électriques et électroniques) est un objet fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur et dont on veut se débarrasser.

Toute l'info sur le dispositif : www.syctom-paris.fr

RECYCLER MA VIEILLE TÉLÉ, c'est mon geste pour la planète



Pour tout achat d'un appareil électrique ou électronique neuf, le commerçant reprend l'ancien pour le faire recycler. C'est obligatoire⁽¹⁾ et c'est bien pour la planète.

(1) Décret du 20 juillet 2005 relatif aux déchets d'équipements électriques et électroniques pris en application des directives européennes 2002/95/CE et 2002/96/CE.

Toute l'info sur le dispositif : www.syctom-paris.fr



Recyclez vos D3E* en rapportant vos vieux :
lave-linge, réfrigérateur, micro-ondes,
mixeur, cafetière, grille-pain,
aspirateur, fer à repasser, TV,
lampe basse consommation...

Comment se débarrasser d'un D3E ?

- > **Votre appareil fonctionne encore : vous le donnez.**
- > **Vous achetez du neuf : on vous reprend le vieux.**
Il suffit de rapporter votre vieil appareil au magasin ou de le faire enlever lors de la livraison. Votre vendeur a l'obligation de le reprendre : depuis 2006, le prix de vente d'un appareil électrique et électronique intègre une éco-contribution qui couvre le coût de sa collecte, de son traitement et de son recyclage une fois qu'il sera usagé.
- > **Vous ne voulez plus de vos vieux appareils : direction la déchetterie !**

Pourquoi se préoccuper des D3E ?

La collecte sélective, la dépollution et le recyclage des D3E sont nécessaires pour :

- > **préserver la santé humaine et l'environnement.** Certains D3E comportent des substances qui peuvent être nocives pour la santé des travailleurs du secteur de la propreté et des populations ainsi que pour l'environnement si elles se diffusent dans l'air, l'eau ou les sols ;
- > **préserver les ressources naturelles.** Les D3E contiennent des métaux, du verre et des plastiques qui peuvent de nouveau servir à fabriquer des produits. Leur recyclage économise des matières premières et évite les nuisances environnementales et la consommation d'énergie liées à leur extraction. Il réduit également les quantités de déchets à éliminer.

*Un D3E (déchet d'équipements électriques et électroniques) est un objet fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur et dont on veut se débarrasser.

Toute l'info sur le dispositif : www.syctom-paris.fr